



Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 27, N° 28

12 juillet 1972

LES RELATIONS ÉCONOMIQUES CANADA-ÉTATS-UNIS

Extraits d'un discours prononcé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, devant les membres du Club Rotary de Armour Heights, à Toronto, le 20 juin 1972.

* * * * *

...Que l'année écoulée ait été faste ou néfaste du point de vue des relations canado-américaines, cela reste à discuter, mais ce fut, sans l'ombre d'un doute, une année capitale. Plus régulièrement que tout autre sujet, les questions économiques ont fait les manchettes. Le 15 août dernier, le président Nixon annonçait, de façon dramatique, sa nouvelle politique économique. Des nombreuses conséquences que cette décision entraînait pour le Canada, certaines ne sont apparues clairement que ces derniers temps. Vous vous souviendrez qu'à l'époque, les Canadiens étaient principalement préoccupés par la décision américaine d'imposer, parmi les mesures destinées à corriger énergiquement le problème chronique de la balance des paiements des États-Unis, une surtaxe temporaire aux importations. Nous avons

passé une bonne partie de la fin de l'été et de l'automne à discuter, au Canada comme à l'étranger, de la sagesse d'une telle décision, de son équité et des effets probables de la surtaxe. Finalement, vers la fin de 1971, les États-Unis ont accepté de retirer la surtaxe, dans le cadre d'une entente comprenant le rajustement des parités des principales monnaies internationales.

Pour le Canada, l'élément capital de cette entente c'est qu'on a ainsi reconnu à l'échelle internationale la validité de notre décision de laisser le dollar canadien continuer de flotter. L'accord de Washington réglait pour le moment l'aspect monétaire du problème, et nous avons pu nous attaquer à la question des échanges commerciaux bilatéraux. Des difficultés au chapitre des relations commerciales canado-américaines existaient depuis longtemps déjà. Elles n'avaient été que provisoirement reléguées à l'arrière-plan par l'inquiétude qu'avait suscitée la surtaxe. L'exemple le plus évident en est le pacte de l'automobile. Nos deux pays en discutaient déjà depuis quelque temps, mais de nouvelles difficultés surgirent avec l'introduction de mesures législatives concernant la Société américaine des ventes internationales (DISC). Il existait, en outre, de part et d'autre, un grand nombre d'autres problèmes commerciaux épineux. Nous avons tenté, au cours de l'hiver, de régler une partie de ces problèmes par la négociation d'un ensemble de concessions réciproques et équilibrées avec les États-Unis. Le Gouvernement canadien a alors fait connaître confidentiellement sa position au Gouvernement des États-Unis, mais cette tentative de négociations a échoué. La situation actuelle se résume à ceci: les négociations sur les problèmes commerciaux à résoudre doivent reprendre à une date qui n'est pas encore fixée. En attendant, chaque partie examine sa position.

Entre-temps, le Gouvernement a déposé en Chambre un projet de loi visant à contrôler la prise en charge de sociétés canadiennes par des capitaux étrangers.... A la rigueur, il s'agit là d'une question strictement canadienne et non d'un problème bilatéral. Mais nous savons tous que les capitaux dont il s'agit proviennent surtout des États-Unis et que la question de savoir dans quelle mesure les capitalis-

SOMMAIRE

Les relations économiques Canada-États-Unis	1
Le Canada à la Conférence sur l'environnement	3
Librairie canadienne à New York	4
Importante vente de blé au Brésil	4
Bacharach revient à McGill	4
Une interprète de la danse classique de l'Inde au CNA	5
Emploi et chômage	5
Plan train-auto	6
Un gazoduc dans l'Arctique	6
A la recherche d'anciens bâtiments de guerre	6
Timbre des Indiens des Plaines	7

tes américains sont maîtres des secteurs de l'industrie et du commerce canadiens est chaudement débattue au pays.

LA QUESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Voilà donc les principales questions économiques qui ont marqué les relations entre le Canada et les États-Unis au cours des derniers mois. Mais des questions d'un autre ordre ont aussi retenu notre attention, notamment celles des ressources énergétiques et de l'environnement. L'automne dernier, l'administration des États-Unis a procédé à un essai nucléaire souterrain sur l'île d'Amchitka. Ce printemps, elle a autorisé la construction du pipeline Trans-Alaska, accroissant de la sorte les craintes que les deux pays ne courent de graves risques de déversement de pétrole, si jamais le pétrole de l'Alaska est acheminé par les détroits de Georgie et de Juan de Fuca. Un sinistre présage des dangers auxquels nous sommes exposés s'est manifesté il y a à peine deux semaines lorsqu'une fuite de pétrole — heureusement peu considérable — s'est produite à Cherry Point, port situé juste au sud de la frontière canado-américaine.

Ces deux actes ont provoqué dans tout le Canada un tollé général. La Chambre des communes a adopté des résolutions exprimant l'inquiétude des Canadiens, avec une seule voix dissidente dans le cas de la résolution sur l'essai nucléaire d'Amchitka, et à l'unanimité pour ce qui est de la résolution relative aux dangers de pollution qui menacent la côte ouest du pays. On a promptement communiqué ces deux résolutions au Gouvernement des États-Unis. Nous croyons comprendre qu'elles ont été étudiées aux échelons supérieurs de l'administration américaine. Cette forme de protestation officielle du Parlement est sans précédent dans l'histoire des relations canado-américaines.

Récemment, la reprise des combats au Vietnam a redonné priorité à cette question dans la liste des sujets litigieux qui compliquent les relations entre le Canada et les États-Unis.

LA VISITE DE M. NIXON

Mais, en regard de ces événements, il y a eu la visite fort réussie du président Nixon au Canada. Dans les discours qu'il a prononcés lors de son séjour à Ottawa, il a fait preuve de perspicacité concernant les problèmes qui préoccupent le plus les Canadiens. Sa reconnaissance formelle des identités distinctes de nos deux pays en est un exemple; ses observations sur la propriété étrangère en sont un autre. Le point culminant de la visite a été la signature d'un nouvel accord bilatéral important concernant l'épuration commune des Grands lacs. Il ressort également de la discussion des questions internationales à laquelle la visite a donné lieu que les deux Gouvernements voient du même oeil l'évolution de la situation internationale.

...Quant à la question des taux de change, le ministre des Finances et son prédécesseur ont eu parfaitement raison de faire valoir la nécessité de laisser le dollar canadien continuer à flotter. Les récentes mesures gouvernementales visant à réduire le taux d'intérêt devraient empêcher la valeur de notre dollar de monter au-dessus d'un point où nos

exportations seraient sérieusement affectées. Le problème des parités monétaires ayant été résolu, l'attention peut maintenant se tourner vers la réforme du système monétaire international. Le Canada entend faire sa part à cet égard. La réforme n'est évidemment pas pour aujourd'hui, ni pour demain. Permettez-moi, ce soir, de mentionner simplement que le Canada doit, à mon avis, collaborer étroitement avec les États-Unis en cette matière, je ne vois vraiment pas pourquoi cette question deviendrait entre nous un sujet de discussion.

LES PROBLÈMES LITIGIEUX

Quant aux problèmes litigieux d'ordre commercial, il est pour le moment impossible de prédire l'issue de la prochaine ronde de négociations et je ne peux guère vous dévoiler quelle sera la position du Gouvernement au cours des négociations. Je puis cependant affirmer que l'offre faite aux États-Unis il y a plusieurs mois était tout à fait raisonnable. Si certaines de ces questions demeurent en suspens, ce n'est pas parce que le Canada refuse obstinément de négocier raisonnablement.

Bien que n'étant pas mandaté pour parler au nom des États-Unis, j'aimerais vous mettre en garde contre la tentation de voir dans les diverses initiatives des États-Unis des visées qui n'y sont pas. S'il reste actuellement un bon nombre de questions à négocier, c'est, dans une grande mesure, une pure coïncidence. Sans chercher à minimiser ces problèmes, je crois qu'aucun d'entre eux, — pas même le pacte de l'automobile, — ne va au coeur des relations entre les deux pays. Dans le cours de relations aussi complexes, il ne faut jamais s'étonner de ce qu'une question comme celle des pneus Michelin demeure en suspens. Cependant, il n'existe sur ces questions aucune divergence de principes fondamentale entre le Canada et les États-Unis. Le Canada comprend parfaitement que le Gouvernement des États-Unis veuille corriger le déséquilibre de sa balance commerciale. En laissant flotter le dollar canadien à la hausse avant que le président Nixon n'annonce sa nouvelle politique économique, nous avons démontré que nous étions disposés à faire notre part dans l'évolution inéluctable des ajustements multilatéraux.

LA PROPRIÉTÉ ÉTRANGÈRE

Au Canada, la plus controversée des questions économiques est évidemment celle de la propriété étrangère. J'ai déjà signalé que c'est surtout un problème d'ordre national plutôt que bilatéral. J'oserais même affirmer qu'il ressortit plus au domaine des relations fédérales-provinciales qu'aux relations internationales. Tout ce que nous pouvons attendre des États-Unis, c'est une attitude de sympathie et de compréhension à l'égard des choix difficiles auxquels nous faisons face. J'ose dire qu'à l'heure actuelle, nous jouissons de cette sympathie et de cette compréhension. Quelle que soit la tournure des événements en ce domaine, j'estime que le Canada maintiendra sa politique économique libérale. Je ne vois donc pas pourquoi cette sympathie nous serait retirée. Même si le débat se poursuit au Canada et devient souvent animé, je ne crois pas que les relations entre les deux Gouvernements doivent s'en ressentir.

LE CANADA À LA CONFÉRENCE SUR L'ENVIRONNEMENT

Dans un rapport présenté le 21 juin à la Chambre des communes sur la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, le ministre, M. Jack Davis a déclaré que les délégations des 112 pays représentés à Stockholm "sont tombés d'accord, souvent à l'unanimité, pour adopter un plan d'action et mettre en place des structures qui permettront à l'humanité de combattre la pollution des terres, des mers et de l'atmosphère".

M. Davis a ajouté que "le succès de la Conférence s'explique en grande partie par le rôle directeur qu'ont joué le Canada et les Canadiens. Les efforts du secrétaire général, M. Maurice Strong, sont bien connus; et la compétence que lui ont apportée les provinces et l'industrie a permis à notre délégation de contribuer à la rédaction de plusieurs importantes résolutions. La délégation canadienne a vraiment travaillé en équipe à chaque étape des délibérations de la Conférence," a conclu M. Davis.

Voici quelques extraits de sa déclaration:

...La presse internationale a classé notre délégation comme le plus solide contingent à Stockholm. Les commentateurs en sont venus à cette conclusion surtout à cause du fait que nous avons exposé nos objectifs au début de la Conférence et qu'ensuite nous avons réussi, à force de manœuvres et de travail à les faire réapparaître, presque tels quels, dans la Déclaration sur l'environnement et le Plan d'action.

Nos réalisations portent sur un vaste champ. Elles vont de l'identification des polluants atmosphériques, de préoccupation mondiale, au rejet de matières toxiques en haute mer. Des mesures ont été prises relativement à la protection des espèces fauniques en voie d'extinction et aux indemnités qui s'imposent lorsque les effets de la pollution occasionnée par un pays donné se font sentir dans un autre pays.

On se propose de dresser un inventaire mondial des cours d'eau sains et d'établir le principe que l'exploitation des ressources renouvelables, y compris le poisson, doit se faire selon le principe du rendement soutenu maximal.

Pour préciser davantage, dans le domaine de la pollution marine, le Canada a délibérément profité de la Conférence de Stockholm pour favoriser le progrès du droit international. Nous avons déposé une liste de 23 principes relatifs à la pollution marine qui ont tous été adoptés lors de la Conférence.

On s'est aussi entendu sur la déclaration des objectifs, dans laquelle on souligne le besoin de gestion des espaces marins ainsi que l'intérêt par-

ticulier des États côtiers.

La Conférence de Stockholm a remis à une conférence qui devra avoir lieu plus tard cette année, l'étude des clauses provisoires d'une convention sur le rejet de déchets à la mer, qui non seulement contiendra des dispositions en vue d'un contrôle efficace du point de vue de l'environnement, mais confèrera aussi à toutes les parties, et aux États côtiers en particulier, des droits d'intervention contre les bateaux immatriculés chez eux qui enfreindront la convention.

Quant aux droits spéciaux des États côtiers, la Conférence de Stockholm en a pris connaissance et a remis le débat à la Conférence de l'OMCI de 1973 et la prise de mesures concrètes à la Conférence sur le Droit de la mer de 1973.

Le Canada a aussi déposé bien avant la conférence une Déclaration sur l'environnement faite de principes de droit semblables aux déclarations des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique et sur les droits de l'homme. Il a été le premier pays à poser un tel geste. Certains États se sont opposés à l'introduction de tels principes dans la Déclaration de Stockholm, mais nous avons insisté.

La Déclaration sur l'environnement acceptée à Stockholm vendredi dernier renferme les principes introduits par le Canada et fondés sur la cause Trail Smelter: devoir de tout État de ne pas polluer l'environnement d'autres États; devoir de ne pas polluer la mer, l'atmosphère ni l'espace extra-atmosphérique même s'ils ne sont sous la compétence d'aucun pays particulier; et devoir d'élaborer des lois concernant les responsabilités et les indemnités à verser dans le cas de pollution.

Le principe qui découle directement des trois premiers, soit le devoir des États de consulter ou d'informer les autres États des activités qui pourraient entraîner certains effets sur leur environnement, a reçu un appui presque unanime, mais on en a reporté l'examen approfondi à la vingt-septième assemblée générale des Nations Unies.

Je crois que le domaine où la contribution de notre délégation a été la plus importante, est bien le côté maritime. Le principe de la liberté en haute mer ne doit pas signifier aussi liberté de polluer. Ce genre de liberté a d'ailleurs été condamné à la Conférence de Stockholm. Il faudra entreprendre d'autres délibérations sur le plan international, y compris la Conférence sur le Droit de la mer qui aura lieu en 1973, afin d'étudier ce principe de façon détaillée. Toutefois, l'idée est lancée, et elle l'a été en termes de loi, ce, grâce aux Canadiens. Il ne reste plus qu'à en étudier la mise en pratique, ce qui semble n'être qu'une question de temps.

LIBRAIRIE CANADIENNE À NEW YORK

La raison sociale *Classic Little Books Inc.* de Montréal ouvrira bientôt à New York, au 572, Fifth Avenue, un établissement spécialisé dans la vente de livres de poche. La nouvelle librairie emménagera dans les locaux qu'occupait auparavant Larousse International. Ce sera la première fois dans l'histoire du commerce du livre en Amérique du Nord qu'une maison de vente au détail passe la frontière pour aller s'établir aux États-Unis.

Les livres mis en vente comprendront une collection de livres de poche canadiens, et les clients pourront, grâce à un régime de commandes spéciales, commander des ouvrages britanniques, américains et canadiens qui ne sont pas en stock.

Les universités et collèges des États-Unis qui offrent des cours sur le Canada auront accès à tous les livres de poche canadiens et seront également à même de passer des commandes spéciales, non assorties de retour, de livres canadiens reliés.

L'histoire de *Classic Books* a commencé dans un magasin de livres d'occasion à Montréal. Dix ans plus tard, la librairie *Classic Books* a déménagé au coeur même du quartier commercial de la ville et, en 1955, elle a ouvert sa première succursale spécialisée: *Classic Little Books*, la première librairie du Canada spécialisée dans le livre de poche. La librairie principale de Montréal, qui occupe maintenant trois étages, compte parmi les plus importants établissements du genre au monde.

La raison sociale *Classic Little Books Inc.* constitue maintenant une chaîne de 25 succursales situées à Montréal (14), Toronto (5), Winnipeg (2), Edmonton, Halifax et Québec. Les projets d'expansion comprennent l'établissement d'autres succursales à Manhattan, ainsi qu'une librairie à Londres (Angleterre) et ailleurs au Canada.

IMPORTANTE VENTE DE BLÉ AU BRÉSIL

Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, M. Otto Lang, a annoncé récemment que la Commission a vendu au Brésil 300,000 tonnes métriques de blé, soit environ 11 millions de boisseaux.

Cette nouvelle commande de la Commission brésilienne du blé, d'une valeur approximative de vingt millions de dollars, sera la dernière effectuée aux termes d'un contrat à long terme négocié au cours du printemps de 1970.

Suivant le contrat, le Brésil s'engageait à acheter au Canada un million de tonnes métriques de blé en quatre ans. Lorsque cette dernière commande aura été expédiée, il n'aura fallu que trois ans pour remplir les conditions du contrat.

Toutes les expéditions seront effectuées à partir de ports du Saint-Laurent, durant la période s'étendant entre juin et octobre. Elles porteront sur du blé du Nord-Manitoba n° 4 et du blé rouge du printemps de l'Ouest nos 1 et 2.

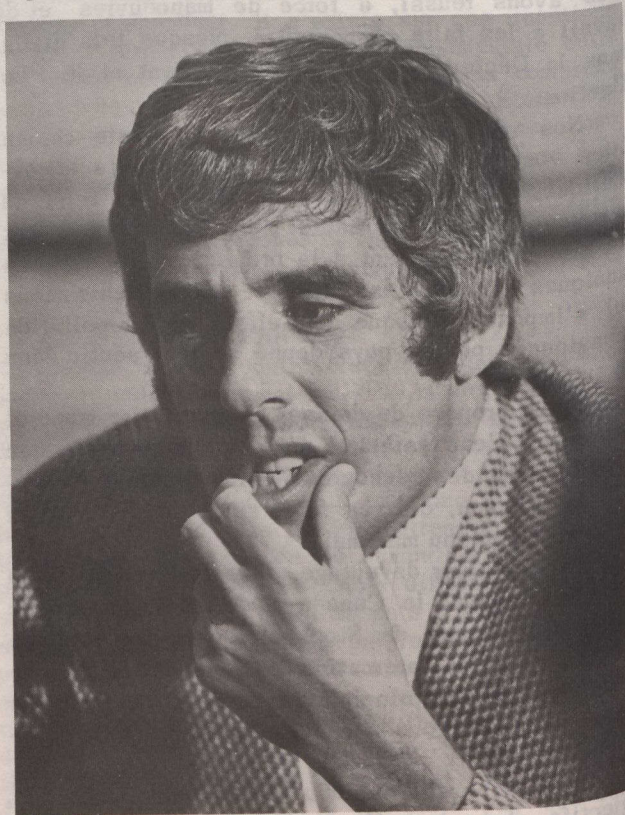
M. Lang a déclaré que la vente a été faite "suivant des conditions de crédit révisées et élargies, approuvées par le Gouvernement du Canada, de manière à améliorer la position compétitive du blé canadien sur le marché des pays en voie de développement."

BACHARACH REVIENT À MCGILL

Burt Bacharach, musicien et compositeur hollywoodien de 43 ans, est revenu à Montréal le mois dernier pour recevoir un doctorat honorifique en musique de son alma mater, l'Université McGill. Gagnant de deux Oscars (l'un pour la musique du film *Butch Cassidy and the Sundance Kid* et l'autre pour l'air à succès tiré de ce film, *Raindrops Keep Fallin' on my Head*), Bacharach a étudié le piano sous la direction du professeur Helmut Blume, doyen de la Faculté de musique de l'Université McGill. Monsieur Blume a déclaré qu'on a conféré cet honneur "pour évoquer la réponse de l'homme à l'échelle universelle dans ses chansons, ses rythmes, son orchestration, la texture totale de son individualité et l'intemporalité de sa musique."

Parmi les autres succès de ce compositeur, citons *Alfie*, *What the World Needs Now* et la comédie musicale *Promises, Promises*.

Accompagné de sa femme, la vedette de cinéma Angie Dickenson, M. Bacharach est arrivé à Montréal en provenance de Los Angeles.



Burt Bacharach

UNE INTERPRÈTE DE LA DANSE CLASSIQUE DE L'INDE AU CNA

L'une des interprètes les plus connues de nos jours de la danse classique de l'Inde, a présenté un récital au Studio du Centre national des Arts le mois dernier.

Originaire d'Ottawa, (Anne-Marie Gaston) s'initie au ballet à l'âge de huit ans; elle étudie ensuite la technique de danse moderne de Martha Graham au sein du *New Dance Group* de Toronto. En 1964, titulaire d'un B.A. et d'un baccalauréat en éducation physique, elle quitte l'Université Queen et se rend à Madras (Inde) où, en qualité de professeur, elle participe au programme du Service universitaire canadien outre-mer (SUCO).

Fascinée par les sculptures d'un temple qui stylisent des attitudes de danse indienne, elle décide de se consacrer à l'étude de la forme vivante de cet art, le *Bharata Natyam*, en même temps qu'elle se familiarise avec le *Hatha Yoga*. A son retour au Canada, en 1966, Anjali donne des représentations populaires et des cours de démonstration sous les auspices des universités, des associations culturelles indo-canadiennes et des galeries d'art ainsi qu'au *Colonnade Theatre* de Toronto avec la troupe de Garbut Roberts, et à l'Expo 67 à Montréal. En 1968, elle fait partie du groupe de danse folklorique qui représente le Canada aux Olympiades culturelles au Mexique. Une bourse du Conseil des Arts du Canada lui permet en 1969 de retourner en Inde où elle poursuit, pendant deux ans, l'étude du *Bharata Natyam* et de l'*Odissi*. Hôte du gouvernement, elle visite l'État d'Orissa et présente deux spectacles de danse de style Odissi. En février 1971, elle participe à la rencontre Orient-Occident qui a pour cadre le Max Mueller Bhavan de New Delhi; elle y danse et est membre du jury des débats. C'est au printemps de cette même année qu'elle parcourt l'Angleterre en tournée. Au Canada, elle s'est produite récemment au Congrès national de la danse qui s'est tenu à l'Université de Waterloo, devant l'Association des étu-



La danseuse Anjali (Anne-Marie Gaston)

dants indiens de l'Université d'Ottawa et à l'Université Sir George Williams de Montréal. Le haut-commissaire de l'Inde au Canada a organisé pour elle un récital extraordinaire donné en présence du corps diplomatique. En Inde comme au Canada, Anjali a pris part à plusieurs émissions de télévision, ce moyen de diffusion s'étant révélé idéal pour rendre le caractère intimiste de la danse indienne. Elle a sillonné l'Inde, photographiant les sculptures des temples qui immortalisent ces poses rythmiques. A l'heure actuelle, Anjali dispose d'une bourse du Commonwealth et mène en parallèle ses études de danse à New Delhi et sa carrière artistique.

EMPLOI ET CHÔMAGE

Le nombre de chômeurs est tombé de 592,000 en avril à 552,000 en mai. La diminution a été plus faible que d'habitude pour ce temps de l'année, ce qui a amené une augmentation du taux désaisonnalisé de chômage, qui est passé de 5.8 à 6.2. Le taux désaisonnalisé de chômage a été caractérisé par des mouvements irréguliers depuis le début de l'année.

Le nombre de personnes employées est passé de 8,085,000 en avril à 8,345,000 en mai. Cet accroissement est à peu près normal et ne modifie que légèrement le niveau désaisonnalisé de l'emploi.

L'augmentation du nombre de personnes faisant effectivement partie de la main-d'oeuvre (+220,000) d'avril à mai a été à peu près normale.

Par rapport à un an plus tôt, la main-d'oeuvre a augmenté de 270,000 personnes (3.1 pour cent); le nombre de personnes employées a progressé de 261,000 (3.2 pour cent) et le nombre de chômeurs a monté légèrement.

Le niveau désaisonnalisé de l'emploi a diminué légèrement, passant de 8,288,000 en avril à 8,279,000 en mai. Le niveau de l'emploi a diminué légèrement chez les 25 ans et plus et augmenté légèrement chez les 14 à 24 ans.

Sur le plan régional, l'emploi s'est accru au Québec et en Ontario et a diminué en Colombie-Britannique, dans les provinces de l'Atlantique et dans les Prairies.

PLAN TRAIN-AUTO

Le Canadien national a exposé un projet expérimental d'extension de son plan train-auto qui permettra aux voyageurs de faire transporter leurs voitures par les mêmes trains à bord desquels ils voyagent.

Au début, le nouveau service "Autos accompagnées" fonctionnera seulement sur le parcours ininterrompu Toronto-Edmonton. Il sera inauguré le 23 juin, lors de l'entrée en vigueur de l'horaire d'été.

Ce service comporte la livraison de la voiture à la gare le jour du départ et sa livraison immédiate une fois à destination. Les voitures seront expédiées dans des containers spécialement aménagés à cette fin. Les voyageurs désireux d'utiliser ce service seront tenus de faire des réservations.

On prévoit que l'aller coûtera \$188 plus deux billets simples d'adultes.

UN GAZODUC DANS L'ARCTIQUE

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien, a annoncé récemment que les réserves de gaz naturel découvertes jusqu'ici dans les îles de l'Arctique, par la société des pétroles Panarctique, sont suffisantes pour justifier dès cet été des levés de terrain, en vue de la construction éventuelle d'un gazoduc de 2,200 à 2,500 milles à partir de l'île Cornwallis, dans l'archipel de l'Arctique, jusqu'aux marchés de l'Est.

Le ministre a affirmé que, même si l'on n'avait pas encore décelé l'abondance de gaz requise pour la construction d'un pipeline, les découvertes actuelles étaient quand même suffisantes pour envisager une reconnaissance aérienne du futur tracé dès cet été.

La société Panarctique commencera les levés au début de juin; elle se servira d'avions et d'hélicoptères pour examiner les possibilités de tracés à travers les îles de l'Arctique, la presqu'île de Boothia et la côte est et ouest de la Baie d'Hudson jusqu'à un point d'arrivée dans l'Est canadien.

Des démarches seront entreprises pour que toutes les collectivités situées le long des deux tracés possibles soient informées en détail du projet de levés aériens. Comme il s'agit d'études préliminaires, on disposera en fait d'un délai suffisant pour consulter les gens du Nord.

DÉCOUVERTES IMPORTANTES DE GAZ NATUREL

L'île Cornwallis est située à environ 2,100 milles en direction nord-ouest de Montréal, et à 170 milles à l'ouest de l'extrémité septentrionale de l'île Baffin. Jusqu'à maintenant, la société Panarctique, qui est, comme on le sait, un consortium de l'État et de l'entreprise privée, a fait trois découvertes importantes de gaz naturel dans les îles de l'Arctique, soit: à Pointe Drake, sur la presqu'île Sabine de l'île Melville; sur l'île Roi-Christian, et près de la Baie Kristoffer, sur l'île Ellef Ringnes. Des gise-

ments gazifères, en même temps que pétrolifères, ont aussi été découverts récemment sur l'île Thor, à quelque 50 milles au nord de l'île Roi-Christian et au lac Romulus, sur la péninsule Fosheim de l'île Ellesmere.

La société Panarctique a identifié plusieurs formations géologiques analogues, sur lesquelles elle a mené des études géologiques et sismographiques; durant l'année à venir, elle doit entreprendre des forages d'essai à plusieurs endroits désignés comme hautement prometteurs.

La société pétrolière a maintenant cinq chantiers de forage en opération et elle est en train d'en installer un sixième. Chacune de ces installations peut forer de deux à trois puits par année.

A LA RECHERCHE D'ANCIENS BÂTIMENTS DE GUERRE

Des dispositifs électroniques fort complexes serviront cet été à retrouver dans le lit du lac Ontario les épaves de deux bâtiments de guerre américains coulés pendant la guerre de 1812.

L'expédition de recherche, dirigée par M. Daniel A. Nelson, de St. Catharines (Ontario), est entreprise sous les auspices du *Royal Ontario Museum*. Monsieur Nelson, assistant de recherche au Musée, possède déjà une longue expérience en la matière. L'Institut des Grands lacs lui a gracieusement prêté son bateau, le *Porte Dauphine*.

Les canonnières *Hamilton*, portant dix canons, et *Scourge*, portant neuf canons, coulèrent au cours d'une tempête en se préparant à combattre une flottille britannique. Puisque l'on ignore l'endroit exact où reposent les épaves, on doit faire des recherches sur une vaste étendue des eaux canadiennes dans la partie occidentale du lac Ontario. En raison de l'étendue des recherches et de la profondeur du lac dans cette région - 300 pieds - on ne tentera pas de faire des plongées, mais on utilisera plutôt un magnétomètre.

Toué dans le sillage du navire de recherche, et muni d'un détecteur balayant le fond, le magnétomètre enregistre la présence de fer et transmet les renseignements sous forme de graphique sur le pont. L'instrument et la technique ont été mis au point par M. Nelson lors de recherches sous-marines dans les Îles Vierges britanniques.

On examinera les épaves découvertes au moyen de caméras de plongée afin de juger s'il est possible de les renflouer chacune tout d'une pièce.

L'expédition, dont les résultats auront sans doute une importance historique exceptionnelle, est financée au moyen de subventions gouvernementales, y compris celle du Conseil de la Direction des lieux historiques. D'autres sociétés ont également accordé une coopération précieuse: le Centre canadien des eaux intérieures, *Barringer Research Ltd.*, *Huntec 70 Ltd.* et *Comdev Marine Ltd.*

TIMBRE DES INDIENS DES PLAINES

Les Postes canadiennes ont émis le 6 juillet deux timbres de 8c. qui représentent les objets façonnés par les Indiens des Plaines du Canada et le mode de vie de ceux-ci. Il s'agit des deux premiers timbres d'une série de vingt qu'on émettra au cours des trois prochaines années et qui sera consacrée à la culture des divers groupes d'Indiens du Canada.



Le timbre qui représente le mode de vie des Indiens des Plaines est une reproduction de la gravure intitulée *La chasse au bison*, de George Catlin, artiste américain du XIXe siècle, qui passa sa vie à étudier et à représenter la vie indienne dans ses oeuvres.



Le deuxième timbre a été dessiné d'après une photographie de M. Ray Webber, de Toronto. Les objets façonnés qui figurent sur la photographie sont un casse-tête, une coiffure de plumes, une selle de femme, une sacoche emperlée, un mocassin, un crâne de bison orné, un sac en "parflèche" et un calumet ou pipe. Ils ont été photographiés avec l'autorisation du *Royal Ontario Museum* et du Musée national de l'homme. M. Georges Beaupré de Montréal, a créé la maquette des deux timbres et s'est chargé de la typographie.

LES INDIENS DES PLAINES

Les Indiens des Plaines qui vivaient dans les vastes prairies d'Amérique du Nord, étaient divisés en de nombreuses tribus faisant partie de divers groupes linguistiques. Ils dépendaient surtout du bison pour

leur substance. Ils se nourrissaient de sa viande et se servaient de sa peau pour confectionner des vêtements et des accessoires. Ils taillaient des outils et des pointes de flèche dans les os du bison et ils utilisaient ses excréments pour alimenter leurs feux.

Les tribus des Indiens des Plaines comprenaient entre autres, les Pieds-Noirs, les Sarcis, les Cris des Plaines, les Assiniboines et les Ojibwas des Plaines. Leur culture était à peu près semblable, mais leurs langues qui différaient provenaient de trois sources: l'athapaskan, le sioux et l'algonquin. Leur territoire comprenait toutes les régions où vivait le bison au Canada, c'est-à-dire, le sud du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, jusqu'au pied des montagnes Rocheuses.



Un Indien des Plaines au Stampede de Calgary

Le groupe social de base des Indiens des Plaines était la bande, ou groupe local qui campait et chassait ensemble pendant une grande partie de l'année sous la direction d'un même chef. A l'été, les bandes d'une tribu se rassemblaient en grands campements et les affaires sociales et religieuses de la tribu étaient alors gérées par un conseil des chefs.

Les Indiens des Plaines étaient des nomades et leur mode de vie était étroitement lié aux habitudes des troupeaux de bisons. En automne et en hiver, les troupeaux se dispersaient en petits groupes pour chercher un abri et de la nourriture le long des cours d'eau ou pour se diriger vers le sud. Les Indiens les imitaient: chaque bande se rendait pour l'hiver dans sa région habituelle où ils trouvaient des combustibles, un abri et du gibier. Quand venait l'été et que les bisons formaient de grands troupeaux pour se nourrir et pour s'accoupler, les bandes tribales se réunissaient pour former un seul campement et chasser ensemble.

LES RELATIONS ÉCONOMIQUES CANADA-ÉTATS-UNIS

(Suite de la page 2)

Il est superflu d'ajouter que cette question ne fait pas encore l'unanimité au Canada. La controverse ardente qui se poursuit en témoigne largement. Certaines régions du Canada sont résolument en quête de capitaux et d'industries et ne se préoccupent guère de leur origine. Chaque région souhaite, à juste titre, que la politique nationale tienne compte de ses aspirations et de ses besoins particuliers. Le Gouvernement fédéral estime pour sa part que le Canada est maintenant en mesure de fixer les conditions d'entrée au pays du capital étranger. Quelque 17 p. cent de l'afflux annuel net de capitaux au Canada ont été consacrés à l'achat d'entreprises existantes plutôt qu'à leur expansion ou à la création d'industries nouvelles. Ce type d'apport peut aller à l'encontre de l'intérêt du Canada. Le Gouvernement a donc pour but de veiller à ce que ce type d'afflux de capitaux soit approuvé seulement lorsque la prise en charge d'une entreprise particulière se révélera, somme toute, avantageuse pour le Canada.

* * * *

Notre conclusion était à l'effet que la détermination par la loi d'une proportion de Canadiens sur les conseils d'administration des compagnies ne devrait pas avoir une incidence prioritaire sur la poursuite de nos objectifs nationaux. De telles décisions, à moins qu'elle ne fassent partie d'un ensemble de mesures plus vastes et de facture plus rigoureuse, sont davantage symboliques qu'effectives; je ne nie pas l'importance des symboles surtout lorsqu'une question aussi controversée est en cause, mais le Gouvernement fédéral savait que plusieurs filiales étrangères avaient déjà une importante proportion de Canadiens dans leur conseil d'administration; il n'ignorait pas non plus qu'une firme, contrainte par la loi de changer la composition de son conseil d'administration, peut chercher à mettre en place des directeurs passifs; il savait, enfin, que les décisions importantes ne sont souvent pas prises par le conseil d'administration de la filiale, mais par celui de la maison-mère.

Pour ces raisons, et j'en passe, le Gouvernement fédéral a préféré aborder le problème de la propriété plutôt du point de vue des résultats réels et des bénéfices économiques pour le Canada. Cette approche se trouve articulée dans la législation fédérale sur les prises en charges de sociétés canadiennes par les capitaux étrangers. Toutefois, comme je l'ai laissé entendre, un problème aussi profond et complexe ne se trouvera pas résolu grâce à une seule intervention à un moment donné; c'est plutôt un problème auquel tout le pays est confronté et auquel il doit s'attaquer.

Au cours des années qui viennent, d'autres problèmes particuliers surgiront; sans être d'importance fondamentale, ces problèmes seront difficiles à résoudre et compliqueront nos relations économiques avec les États-Unis. Le Canada continuera de diversifier son commerce en vue d'acquérir une plus grande indépendance vis-à-vis du marché américain.

Les États-Unis demeureront néanmoins, pour le Canada, la nation la plus importante sur le plan des échanges commerciaux et nous aurions tort, à mon avis, de ne pas tirer pleinement parti des occasions qu'offre ce marché. Les discussions ininterrompues à l'intérieur même du Canada sur les problèmes de la propriété étrangère, à l'égard desquelles les États-Unis jouent généralement le rôle d'observateurs sympathiques, compliqueront sans doute davantage nos relations. Pour ce qui est des pourparlers internationaux, je ne crois pas qu'ils entraînent de complications graves entre le Canada et les États-Unis quant à l'amélioration du système monétaire international. Sur le plan du commerce international, le Canada continuera de compter sur les États-Unis pour promouvoir un multilatéralisme équitable qui réduirait les conséquences de la formation de blocs commerciaux comme la CEE. Le Gouvernement a déjà fait savoir qu'il appuie la proposition américaine relative à la tenue d'une nouvelle ronde de négociations internationales à cette fin.

* * * *

Une tendance des plus intéressantes prend actuellement corps à un niveau plus fondamental de nos relations politiques avec les États-Unis. Nous tous qui étudions l'état de nos relations constatons que la façon dont nos deux pays voient le monde a connu de profondes transformations dont les répercussions ne font que commencer à se faire sentir. Je soupçonne que nous consacrerons le reste de la décennie à dégager certaines de ces répercussions. Ce faisant, les Canadiens se départiront peut-être d'une grande partie de leur prudence conventionnelle en ce qui concerne nos relations avec les États-Unis. Il ne faudrait pas croire que je veux ici vous brosser un tableau détaillé de ce que sera l'avenir; je désire tout simplement susciter une discussion à ce sujet. Il me semble toutefois évident que les orientations offertes aux relations canado-américaines et à la politique étrangère du Canada dans son ensemble ont considérablement changé depuis cinq ans. Dans un monde où les deux superpuissances envisagent leur rôle dans la nouvelle et saine optique de leurs limites, et où surgissent de nouveaux centres de puissance, les petits pays, libérés des contraintes (et peut-être privés des avantages) des hégémonies, jouissent d'une liberté d'action sans précédent à notre époque. Le Canada, désireux d'affirmer son identité et de diversifier ses rapports et ses marchés, cherchera sans doute à tirer profit de ces occasions. C'est ce que nous faisons déjà d'ailleurs dans une large mesure. Sans manquer à la modestie, nous pouvons affirmer que nous avons permis à notre puissant voisin de bénéficier de certaines des occasions favorables qui se sont présentées dans ce monde en pleine évolution. Dans la mesure où nous tirerons parti de ce monde — créé en partie, ne l'oublions pas, par l'action constructive des États-Unis — nous éprouverons certainement plus de satisfaction et moins de frustrations à jouer notre rôle international, ce qui nous aidera à aborder les problèmes inévitables des relations canado-américaines avec plus de sagesse et de sérénité.